BOUZNIKA BAY
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES VILLAS DU HAMEAU DU GOLF

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 septembre 2016 à 11 heures

L'an **2016,** le **04 septembre**, les membres de l'**Association des Propriétaires des villas du Hameau du Golf** se sont réunis à Bouznika, Bouznika Bay, RS 222, Route de la plage, en **Assemblée Générale Ordinaire** sur deuxième convocation, après, que celle convoquée le **14.08.2016** n'ait pas réuni le quorum requis.

L'Assemblée Générale est présidée par **M.Mohammed EL OTMANI**, assisté de **M. Najib RAIHANI** en qualité de secrétaire de la séance.

Aucun quorum n'étant prévu par les statuts de l'Association suite à cette deuxième convocation, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la lettre de convocation du **18.08 .2016** :

-Présentation du rapport moral et financier ;
-Démission des membres du Bureau ;
-Désignation des nouveaux membres du Bureau ;
-Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication ;
-Questions diverses.

Allocution de bienvenue
M. Mohammed EL OTMANI ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire manifestant ainsi leur intérêt pour la préservation de la qualité du site de Bouznika Bay et des villas du Hameau du Golf.

Rapport moral et financier
M. Mohammed EL OTMANI donne ensuite lecture du rapport moral et financier (dont une copie est annexée au présent procès verbal) en revenant notamment sur le descriptif du site de Bouznika Bay et la nature des prestations assurées sous la supervision de CAPRI, les ressources humaines mobilisées pour la gestion du site, les clés de répartition des charges entre les différentes Associations faisant partie de la Fédération de Bouznika Bay et CAPRI, la situation des encaissements au 10.08.2016 pour l'exercice 2015-2016, le déficit de recouvrement depuis 2005, le Budget réalisé en 2015 et le Budget prévisionnel 2016 , et, enfin les travaux exceptionnels concernant la pose d'une nouvelle clôture de Bouznika Bay.

Les débats

Après rappel de l'ordre du jour par le Président de séance et lecture donnée du rapport moral et financier, M. Mohammed EL OTMANI ouvre les débats.

-**M. Ahmed LAKHDAR** demande le strict respect des statuts de l'association et une meilleure transparence des comptes. Il préconise de trancher les questions de fond et de se préparer pour reprendre la gestion directe du site en tirant profit des dispositions de la nouvelle loi sur la copropriété.

-**M .Mohammed SLAOUI** constate la dégradation de la qualité des prestations fournies et demande leur amélioration.

-**M.Said FILALI** souhaite des débats sereins et calmes. Il souligne l'importance des problèmes et notamment les retards de recouvrement et sollicite la mobilisation de tous les membres de l'Association pour trouver des solutions.

-**M.Abdelouahed HOUIR ALAMI** remercie le Bureau, dont le mandat est arrivé à échéance, pour tous ses efforts, mais estime que les règles notamment de départ et de remplacement de ses membres n'ont pas été observées. Il demande plus d'information sur l'activité du Bureau de notre Association et plus de transparence sur le fonctionnement de la Fédération des Associations de Bouznika Bay.

-**M.Mohamed SBAI** est déçu de la situation actuelle de notre site et s'interroge sur son avenir. Il souhaite la mobilisation de tout un chacun pour préserver la valeur de nos biens.

-M.LAHLOU mandataire de **M. KORING FRITZ GERD** souligne l'absence des documents devant accompagner la convocation de l'Assemblée Générale pour permettre à chaque membre de la préparer. Il informe l'assistance que lui personnellement, en tant que copropriétaire d'un appartement au rez de chaussée dans le site de Bouznika Bay paie le même niveau de charges qu'une villa en bande du Hameau du Golf.

-**M. Abdelkarim RACHID** rejoint les précédents intervenants sur la dégradation de la qualité des prestations.

-**M.Abdelaziz WAKIDI** souligne que tous les membres de l'Association sont sur le même bateau et donc responsables de la situation actuelle. Il invite tout le monde à se donner la main pour trouver les solutions adéquates.

-**M. Noureddine MEZOUAR** invite l'Assemblée à se concentrer sur deux points stratégiques : le transfert de la propriété de l'aire d'animation réservée aux villas du Hameau et le suivi de la transformation du statut juridique de notre site.

Il s'en est suivi des débats très animés aboutissant à un large consensus autour des priorités faisant l'objet de la résolution n° 4.

Les débats étant clos, l'Assemblée Générale Ordinaire procède à l'examen des résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance :
-du Budget général de fonctionnement de la Fédération des Associations de Bouznika Bay arrêté pour l'exercice 2016 à 10.637.068 dh ;
-et du Budget général d'investissement pour les grands travaux (nouvelle clôture du site) arrêté pour le même exercice à 1.416.300,- dh ;
La participation de l'Association des propriétaires des villas du Hameau du Golf au financement de ces budgets est de 27 %. Le reliquat est financé par les autres Associations et CAPRI.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend note de la démission des membres du Bureau dont le mandat est arrivé à échéance et les remercie pour les efforts fournis tout au long de ces dernières années au profit de l'Association.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme membres du Bureau, pour un mandat de trois ans expirant en Aout 2019, conformément aux statuts de l'Association, les personnes dont les noms suivent :

-Mme BIAZ Hafsa
-M.BENSEMLALI Mohamed Najib
-M.EL ALAOUI Mohamed Saad
-M.EL OTMANI Mohammed
-M .FILALI ANSSARI Said
-M.RAIHANI Najib
-M.SKIREDJ Adam
-M.TAZI Mohamed
-M.ZOUHAIR Mohamed

Les fonctions des membres au sein du Bureau seront décidées lors de sa toute première réunion.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale fixe au nouveau Bureau les objectifs prioritaires suivants :
-Faire aboutir les négociations avec Capri au sujet du statut juridique de l'aire d'animation réservée aux villas du Hameau du Golf ;
-Actionner tous les leviers juridiques possibles pour faire attribuer au pôle « Villas du Hameau du Golf » le statut de copropriété ;
-Assurer le meilleur suivi possible pour améliorer la qualité des prestations fournies par les prestataires dans le cadre du Protocole d'accord conclu entre la Fédération des Associations de Bouznika Bay et CAPRI pour la gestion du site.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. Mohammed ELOTMANI, Président de la séance, déclare la séance levée à 13 heures trente minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de la séance.

Fait à Bouznika
Le 04 septembre 2016

Le Président	**Le Secrétaire**
Mohammed EL OTMANI	Najib RAIHANI